

## APPEL A CANDIDATURE

# Résidence d'arts plastiques pour la création de trois œuvres de land-art participatives dans la Réserve de biosphère des gorges du Gardon

Le Syndicat Mixte des gorges du Gardon, en partenariat avec les communes de Poulx, Cabrières et Sainte-Anastasie (Gard) lance un appel à candidature destiné aux artistes adhérents à la MDA, l'Agessa ou équivalent pour la création de trois œuvres de land art temporaires co-construites avec les écoles et habitants du territoire. Le thème retenu est

le petit patrimoine en pierre sèche dans le paysage

La réserve de biosphère des gorges du Gardon	p.2
Le petit patrimoine oublié en pierre sèche	p.3
Modalités de la consultation	p.4

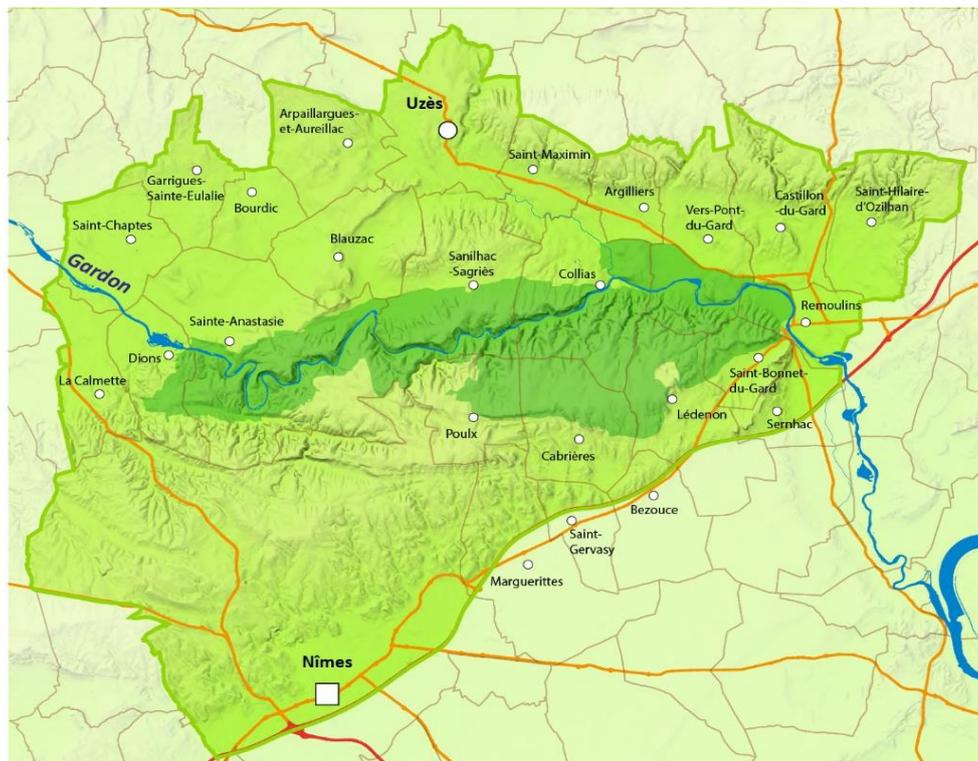
*Ce projet est réalisé avec le concours financier des fonds Leader de l'Union Européenne, de la Région Occitanie et de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.*



## **La réserve de biosphère des gorges du Gardon : un laboratoire du développement durable**

Il existe environ 700 réserves de biosphère dans le monde, créées dans le cadre du programme Man And Biosphere (MAB) de l'UNESCO. L'on y teste des actions de conservation du patrimoine naturel et culturel ainsi que des actions de développement économique et social écoresponsables, ce qui en fait des laboratoires du développement durable oeuvrant à une cohabitation harmonieuse entre les activités humaines et les milieux naturels.

C'est grâce à ses paysages typiques de falaises et garrigues d'arrière-pays méditerranéen, sa biodiversité remarquable avec plus de 1700 espèces recensées et la richesse de son patrimoine culturel, que les gorges du Gardon ont été désignées Réserve de biosphère par l'UNESCO en 2015. Cet [espace naturel d'exception situé entre Nîmes et Uzès](#) constitue un bien commun et une zone de détente et de loisirs appréciée par les résidents de la réserve de biosphère (180 000 habitants dans 26 communes, rurales et urbaines) ainsi que par les visiteurs du territoire.



*Les 26 communes de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon et son aire centrale protégée*

## Le petit patrimoine en pierre sèche dans le paysage

La construction en pierre sèche consiste à bâtir sans liant ni mortier, la stabilité de l'édifice étant simplement assurée par un agencement soigneux des pierres entre elles. C'est probablement avec l'essor de l'agriculture que cette technique s'est généralisée, lorsqu'il a fallu retirer les pierres qui jonchaient le sol pour dégager des espaces de terre arable. Depuis elle a été utilisée en tous temps et en tous lieux, ce qui lui a valu son inscription au patrimoine culturel de l'humanité en 2018 ([Annonce UNESCO](#)).

Le petit patrimoine en pierre sèche des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles est omniprésent sur le territoire de la réserve de biosphère. Murs, béals, aiguiers, enclos, chemins, charbonnières, fours à chaux sans oublier les innombrables capitelles qui parsèment la garrigue témoignent d'un temps où la pierre sèche était un outil de production indispensable à la vie quotidienne.



*Un mur de soutènement agricole le long d'une route ; Sainte-Anastasie (Gard)*

Avec l'exode rural de nombreuses terres ont été abandonnées, progressivement envahies par la végétation. La pierre sèche demeure pourtant, enfouie sous le chêne kermès et le ciste cotonneux. Il est rare d'arpenter la campagne sans croiser un tas de pierres dénotant un ancien clapas, ou peut-être les vestiges de ce qui fut autrefois une capitelle, mais bien souvent on ne les remarque même pas.

La pierre sèche est partout mais nous ne la voyons plus, peut-être car nous avons oublié qu'un paysage n'est pas seulement un décor, mais aussi le fruit d'une alliance entre l'homme et son milieu ? Ou est-ce simplement en raison de son étonnante faculté à se fondre dans le paysage ?

## **Appel à candidature pour une résidence d'artiste**

### **Objet de la résidence**

La résidence a pour objet de créer trois œuvres de land art participatif en lien avec les écoles, associations et habitants du territoire. Cette dimension participative est centrale dans le projet.

Le fil directeur du travail de création sera constitué par le petit patrimoine oublié dans les communes participant à l'opération. Le travail fera converger ce thème avec les notions de paysage, de protection du milieu naturel et d'expérience sensible du milieu naturel pour déboucher sur une restitution sous forme de journées événementielles.

### **Contraintes de conception :**

Les œuvres utiliseront principalement des matériaux naturels de garrigue (pierre, éléments végétaux) à prélever sur place ou, en cas d'impossibilité, à proximité immédiate du lieu de création. Des matériaux additionnels (bois, métal...) peuvent être utilisés sous réserve d'autorisation par le comité de pilotage du projet, incluant les communes d'accueil, le SMGG et les partenaires du projet. Les matériaux présentant des risques de pollution du milieu naturel (peintures, matériaux synthétiques...) sont formellement exclus.

Les œuvres seront conçues pour une durée de vie de six mois environ à compter de l'installation.

### **Communes participantes au projet**

La résidence se déroulera dans les communes de Sainte Anastasie, de Poulx et de Cabrières, toutes trois situées sur le territoire de la réserve de biosphère des gorges du Gardon. Chacune de ces communes mettra à disposition un terrain communal situé en bordure d'un itinéraire de promenade pour accueillir la création.

### **Restitution des œuvres**

Les œuvres devront être créées collectivement, et s'achever par une journée festive et collaborative de restitution du projet dans chaque commune.

Chaque œuvre devra être accompagnée d'un court texte de présentation affiché sur une signalétique temporaire in-situ ainsi que d'un dossier de présentation de quelques pages.

### **Calendrier de mise en oeuvre :**

#### **Rentrée 2020 :**

- Reconnaissance du terrain, des sites pressentis,
- Montage des propositions pédagogiques et des partenariats avec les acteurs locaux

- Définition des modalités de réalisation et de restitution

#### Automne 2020 -hiver 2021 :

- Ateliers créatifs avec les partenaires scolaires, associations et acteurs locaux

#### Printemps 2021 :

- Restitution des œuvres selon des modalités à préciser lors du projet.

La résidence pourra durer 8 semaines au maximum réparties sur plusieurs périodes à définir avec les partenaires locaux.

Selon l'évolution de l'épidémie de Covid19 la résidence pourra être reportée de 1 an.

#### **Modalités financières :**

Un forfait de 12000€ TTC sera attribué pour la résidence.

Cette somme inclut les transports et repas ainsi que d'éventuels frais de production de l'œuvre. Ce forfait inclut le droit pour le SMGG et ses partenaires d'utiliser des représentations de l'œuvre à des fins de communication.

La résidence fera l'objet d'une convention. Un hébergement en gîte sera mis à disposition pour toute la durée de la résidence, soit 8 semaines maximum.

#### **Candidatures :**

Peuvent concourir : tous artistes adhérents à la MDA, l'Agessa ou équivalent pour les artistes étrangers et ayant un N° SIRET permettant d'éditionner des factures

#### **Le dossier de candidature (4-5 pages maximum) devra contenir :**

- Un exposé de vos motivations par rapport à ce projet
- Une note d'intention décrivant le projet artistique
- Un projet de médiation avec les publics envisagés : quelle méthodologie, quelle philosophie
- Une proposition de déroulé des 8 semaines avec les actions proposées et publics ciblés
- Expérience dans des projets participatifs similaires
- Le cas échéant : besoins techniques spécifiques

#### **Documents annexes :**

- Un portfolio comportant des visuels légendés et / ou compte rendus d'intervention
- Un curriculum vitae à jour avec N° de sécurité sociale et N° de SIRET
- Une copie de l'attestation d'affiliation à la MDA – sécurité sociale ou à l'AGESSA (ou document similaire prouvant le statut professionnel pour les artistes étrangers)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

**Date limite de dépôt des candidatures : le mercredi 17 juin 2020 à minuit**

Attention : les dossiers incomplets ne pourront pas être examinés.

Les candidatures seront examinées par un jury constitué par des professionnels du paysage et de l'art ainsi que d'un représentant du SMGG et d'un représentant de chaque commune participant au projet. Des auditions seront organisées entre le 7 et le 10 juillet avec trois candidats présélectionnés avant le choix final. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats seront communiqués par mail dans la semaine suivant la délibération.

**A envoyer par mail à :** Daniel Munck [d.munck@gorgesdugardon.fr](mailto:d.munck@gorgesdugardon.fr)

Maison du Grand Site des gorges du Gardon

2 rue de la pente, hameau de Russan

30190 SAINTE ANASTASIE

**Renseignements :**

Daniel Munck, chargé de mission pierre sèche

04 66 03 62 59 ; [d.munck@gorgesdugardon.fr](mailto:d.munck@gorgesdugardon.fr)